Joubert Jean Joseph Augier

en présence de Sr Hilaire Cazan Jeune, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente quatre ans, propriétaire de Boulanger

et Louis Marie Rouffion, domicilié à laquette, département susdit, âgé de cinquante huit ans, propriétaire de pomme de terre.

et Sr Hilaire Charles Gerachon, domicilié à laquette, département susdit, âgé de vingt sept ans, propriétaire de fermier de bestiaux

et de Sr André Jeune, domicilié à laquette, département susdit, âgé de vingt un ans, propriétaire de Boulanger

a exposé qu'il Jeune Joseph Augier a obtenu de la commune de la Garde, suivant soumission d'offrir publiquement de l'état civil, en présence, au nom de la loi que chacune partie sont unies en Mariage, il a été rapellé les principaux actes dont lecture a été faite, et qu'il a été signé avec Mri, prêtre, témoins et époux, seulement les autres parties ont déclaré ne savoir écrire.

Fouque jeune — Jeune — Rouffion — Augier

Maire de la Garde — Premier Adjoint de la Garde

Du dix huitième an Mil huit cent vingt six, à trois heures de l'après midi

acte de mariage de Louis Vidal, agé de vingt huit ans, né à la Garde (Département du Var) le vingt six du mois de germinal an septième (le Dimanche 1799) profession de cultivateur, domicilié à la Garde (département susdit), fils majeur de Jean Vidal, propriétaire de propriétaire, cultivateur, domicilié à la Garde (Département du Var) et de Louise Guiol ici présente et consentante d'une part

et de Mlle Marie Brigitte Vidal, agée de trente un ans, née à la Garde (département du Var) le 17 Germinal an 8e (dix huit novembre mil huit cent neuf cent) domiciliée à la Garde (département du Var), fille majeure de feu Antoine Vidal, vivant propriétaire Maçon, domicilié à la Garde (département du Var) et de Marie Bernard, ici présente et consentante d'autre part

les actes préliminaires ont été publiés, savoir, les Dimanche vingt neuf octobre dernier, et huit du mois de novembre dernier, et il n'y a eu ni opposition ni empêchement au dit Mariage, depuis la dernière publication, ainsi que le tout résulte des actes publiés des publications, ainsi que tout

Du dit Antoine Vidal, père de la future épouse; et l'état civil prouvé de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du Chapitre IV du titre V du Code du Civil, et du titre V du Mariage concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un, Louis Vidal, l'autre Marie Brigitte Vidal

a présence de Sr Jean Antoine Vidal, domicilié à la Garde, département du Var, propriétaire de propriétaire, agé de vingt huit ans, oncle du futur époux

de Sr Martin François Guiol, domicilié à la Garde, département du Var, agé de vingt quatre ans, propriétaire de cultivateur

de Sr Honoré Vidal, domicilié à la Garde, département du Var, agé de trente six ans, propriétaire de Maçon, frère de la future épouse

et de Sr Jean Antoine Eustache Gerachon, domicilié à la Garde, département du Var, agé de cinquante trois ans, propriétaire de propriétaire

et après que il a été prononcé par Jean Marie, adjoint à la Mairie de la Garde, en absence de M. le Maire, qu'ils sont unis en Mariage, il a été rapellé les principaux actes dont lecture a été faite, et qu'il a été signé avec Mri, prêtre, témoins et époux, les autres parties ont déclaré ne savoir écrire.

Vidal

Vidal Antoine — Martin Guiol — Vidal — Marie — Jean Marie

Pour extrait de la Commune de la Garde, Département du Var, avec les actes de l'état civil, signés, les actes de Mariage, contenus pendant l'an 1826.

A la Garde le 1er Janvier 1827

Augier